

PISCINE

Si vous venez de vous départir de votre piscine, vous avez droit à un remboursement de la taxe d'eau (tarif piscine). Pour obtenir un remboursement, vous devez, soit remplir ce formulaire ou nous aviser par écrit **avant le 31 juillet**. Si votre avis nous parvient à une date postérieure, la modification sera effective dans le compte de taxes de l'année suivante.

Nom du propriétaire: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Adresse courriel: _____

Numéro de matricule: _____

Je déclare par la présente qu'il n'y a plus de piscine,

Hors terre Creusée

depuis le _____ 20 _____ à l'adresse indiquée plus haut.

J'apprécierais que les ajustements pour la taxation annuelle soient effectués en conséquence.

Signature ou
nom de la personne qui fait la demande

Date

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner ce formulaire dûment complété et signé:

À:
municipalite@sadlp.ca
ou par la poste à :
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
200, rue Principale
Sainte-Anne-de-la-Pérade
(Québec) G0X 2J0

Si de plus amples renseignements vous sont nécessaires n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418-325-2841.